

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2009009

Signataire : FD

OBJET :Terrain sis 80 à 84, avenue de la République et 81 rue des Cités : bilan de concertation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation;

VU le Plan d'Occupation des Sols de la commune;

VU la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités;

Considérant que les modalités de la concertation définies par le conseil municipal du 16 juillet 2009 ont été réalisées;

Considérant que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités;

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus

DELIBERE :

TIRE le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités.

PREND ACTE que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités.

Le Maire.